

2017

# FLASH INFO BRIE

*Numéro 6 - Janvier 2017*





## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 08 Septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Claude JEAN, Maire.

**Date de la convocation** : 02 Septembre 2016

**Étaient présents** : Tous les conseillers.

**Ordre du jour** :

- Point sur les travaux,
- Documents eau : RPQS, dérogation "nitrates"
- Déchets verts,
- Action sociale
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant des remerciements à Marc SAINTOT, 1<sup>er</sup> adjoint, Tristan FONTAINE et à d'autres pour la rédaction et l'élaboration du Flash infos.

Des remerciements sont également adressés à Monsieur PICHARD pour la qualité de son travail, à Messieurs IDE et DAUDRE pour leur aide mais également aux résidents de la rue de Saint Christ pour leur accueil lors de la réalisation des travaux.

1/ Points travaux

\* Portes de l'église : le chantier sera achevé la semaine prochaine.

\* Les entrées charretières réalisées chez Messieurs DAUDRE et IDE sont achevées.

\* Trottoirs rue de Saint Christ, les travaux sont en cours, le chantier de Monsieur PICHARD se passe bien.

Il est précisé, qu'une dalle en béton a été édiflée concernant la benne pour les verres, ceci a fait l'objet de remarques par rapport à l'emplacement. Les membres du conseil ne voient aucun problème à l'emplacement choisi, le tout étant de le nettoyer.

Concernant les travaux rue de Saint Christ, il était prévu de mettre de l'enrobé à chaque entrée individuelle, cela peut être modifiée sur le terrain.

\* PMR mairie-école, la mise aux normes concernant l'accessibilité a été un gros chantier et a occasionné de gros soucis, rien n'a été fait dans les temps, dans la forme ni dans le fond. Les sous-traitants de l'entreprise COLAS ne se sont pas montrés à la hauteur. Il est aussi à souligner un manque d'efficacité du cabinet Verdi.

\* Voirie CCHS, il est rappelé que 3 dossiers ont été présentés concernant le fossé, le parking rue de Saint-Christ et l'aménagement au Gastillon. Tous 3 ont été retenus, les travaux devraient être réalisés fin 2016, début 2017.

\* La commission travaux se réunira le 22 septembre prochain afin d'étudier les projets 2017.

\* Les 4 passages piétons de l'ancienne nationale ont été refaits par l'entreprise Signature pour 850 euros HT.

\* Un devis de l'entreprise Pichard est présenté il comprend la réfection d'un regard rue du Gastillon, la pose d'un nouveau regard et la liaison entre les 2. Cette rénovation permettra d'éviter les inondations. Le coût des travaux s'élève à 1 520,00 euros HT, soit 1 824,00 euros TTC.

Après délibérations, les membres du conseil donnent leur accord en vue de la réalisation de l'aménagement de l'assainissement des eaux pluviales dans la rue du Gastillon.

\* Monsieur le Maire propose, dans le cadre des travaux de la rue de Saint Christ, la réfection de l'entrée de l'entreprise Locatelli, un devis de l'entreprise Pichard est présenté, comprenant, la préparation et l'enrobé, le tout pour 8 050 euros HT, soit 9 660,00 euros TTC.

A cela il est possible d'ajouter la gestion des eaux pluviales pour 623,50 euros HT, soit 748,20 euros TTC.

Après délibérations, l'assemblée est d'accord, à l'unanimité, pour que la commune prenne à sa charge la préparation et l'enrobé et que l'entreprise Locatelli assume l'écoulement des eaux pluviales.

\* Benne déchets verts. Monsieur le Maire explique que le dépôt des déchets verts est devenu une véritable décharge. Il est donc proposé soit de fermer le dépôt et d'orienter les usagers vers les déchèteries de Péronne, soit de mettre à disposition une benne.

Trois devis sont alors présentés : Véolia propose une location à 50€/mois (dépôt-retrait facturé 80€) à cela s'ajoute le traitement des déchets à 22€/tonne ; l'entreprise Suez quant elle propose une location à 56€/mois (dépôt-retrait facturé 100€) et le traitement des déchets s'élève à 41€/tonne. Enfin, l'entreprise Pichard propose une location pour un montant de 580€ HT, soit 696€ TTC, le devis sera à affiner.

La commune n'a pas reçu de réponse du SMITOM.

Après délibérations, les membres de l'assemblée donnent leur accord concernant l'entreprise Pichard, il conviendra de condamner l'actuelle décharge. La benne quant à elle sera entreposée sur un terrain privé où seul l'employé communal aura accès. La ramassage s'effectuera donc, comme avant, par l'intermédiaire de l'employé communal.

## 2/ Convention SACPA

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune n'a plus de contrat avec une fourrière canine et ce depuis plusieurs années, or le problème des animaux errants connaît une certaine recrudescence depuis quelques mois. Il est donc proposé de conclure une convention avec la SACPA située à AMIENS moyennant un forfait de 382,95€ HT, soit 459,54€ TTC.

Après délibérations, les membres du conseil sont d'accord pour conclure une convention avec la SACPA concernant la capture des animaux errants et donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document y affairant.

## 3/Décision modificative budgétaire

Concernant les factures réglées à l'entreprise COLVER pour l'aménagement paysager du columbarium et de l'église, elles ont été imputées en fonctionnement ; or elles peuvent relever de l'investissement pour cela il convient de prendre une décision modificative budgétaire.

Après délibérations, l'assemblée émet une avis favorable en ce qui concerne cette décision modificative.

## 4/ Recensement de la population 2017

Monsieur le Maire rappelle que l'INSEE réalisera le recensement de la population à Brie en 2017, pour se faire, il convient de nommer un agent recenseur.

L'assemblée décide de nommer Madame DARGENT Bernadette comme agent recenseur, il est rappelé que Madame VANHOUTTE Dorothee exercera la mission de coordonateur communal.

## 5/ Rapport sur le prix et la qualité du service eau (RPQS)

Monsieur le Maire présente comme tous les ans, aux membres du conseil le rapport sur le prix et la qualité du service eau. Ce rapport est rédigé avec l'aide de la DDTM, qui le valide.

Après délibérations, les membres de l'assemblée sont d'accord pour valider le RPQS de l'année 2015.

Concernant la dérogation nitrates, elle est valable 3 ans et est reconductible 3 fois. La demande a été transmise à l'ARS qui a émis des observations. Il est à souligner qu'en 2020, l'eau relèvera de la compétence de la communauté de communes mais selon la loi Notre cette compétence peut être prise à compter de 2018. Cette question est donc au cœur du problème.

#### 6/ Action sociale

Monsieur le Maire énonce que suite à la suppression du CCAS, le budget de ce dernier a été intégré à celui de la commune. Concernant les terres, il convient d'effectuer un transfert de propriété au bénéfice de la commune et ce afin de pouvoir refaire les baux. Ce dossier est en cours.

Par ailleurs, il paraît opportun de créer une commission action sociale, il est proposé qu'elle compte 5 membres : Monsieur le Maire, 2 conseillers municipaux (Maryse RUTAR et Cathy GAUDEFFROY) et 2 membres extérieurs (Mme CANNAERT et Mme SOKALEWICH).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est précisé que les questions relevant l'action sociale seront soulevées à huis clos et qu'il n'y aura aucune trace dans les comptes rendus de réunions.

#### 7/ Questions diverses

\* Monsieur le Maire informe le conseil que le logement communal situé 3 Place de la Mairie sera libéré début octobre.

La séance est levée à 22h30.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 14 Novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Claude JEAN, Maire.

**Date de la convocation** : 08 Novembre 2016

**Etaient présents** : Tous les conseillers à l'exception de Mme Olga RUTAR et Mrs HELAINE Francis, NAILLON Jacques et DAUDRE Antoine, excusés.

**Ordre du jour** :

- Travaux,
- Conventions(Documents d'urbanisme et Logiciel Somme Numérique),
- Création de poste pour le secrétariat,
- Recensement, indemnités,
- Mairie de Laucourt,
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant ses remerciements à Francis HELAINE et Mr REMY (de Barleux), pour l'exposition du 11 novembre, environ 300 personnes sont venues la visiter.

## **1/ Convention Somme Numérique**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention relative à la dématérialisation des flux comptables et des services fournis par SOMMENUMERIQUE, le tout moyennant un coût de 0,7 centimes par habitant avec un plancher de 50 euros HT et un plafond de 5 000 euros HT.

Après délibérations, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents de conclure la convention avec SOMMENUMERIQUE et donne pouvoir à Mr le Maire de signer les documents y affairant.

## **2/ Document d'urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune, en matière d'urbanisme, est dotée d'une carte communale, or les services de l'Etat (DDTM) n'assureront plus l'instruction des demandes d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 pour ces communes. Le Pays Santerre Haute Somme a mis en place un service chargé de l'instruction des demandes d'urbanisme moyennant finance.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service.

Après délibérations, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des membres présents, de souscrire à la convention du Pays Santerre Haute Somme en matière d'instruction des demandes d'urbanisme et donnent pouvoir à Mr le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

## **3/ Signalisation**

Suite au contrôle des pompiers concernant les défenses extérieures contre l'incendie, il s'avère que la commune ne répond pas aux obligations qui lui incombent. Aussi, un devis a été demandé à la société signature pour que la signalisation soit aux normes.

Le devis fait état d'un coût de 2 241,70 euros HT, soit 2 690,04 euros TTC, étant précisé, que ce devis comprend également la signalisation concernant les déchets verts mis en place prochainement dans la commune.

## **4/ Aide à la Commune de Laucourt**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la situation que connaît la commune suite à l'accident ayant causé le décès d'un bénévole et en ayant blessé un autre grièvement, en effet, cette dernière a été condamnée à verser des dommages-intérêts.

Une demande de don a donc été adressée à toutes les communes de France.

Après délibérations, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer un don de 500 euros à la commune de Laucourt.

### **5/ Création de poste**

Monsieur le Maire expose que la secrétaire de mairie a réussi son concours d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, il convient donc de créer ce poste afin qu'elle y soit nommée.

Après délibérations, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents, de créer le poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tout document y affairant.

### **6/ Indemnité Recensement**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement aura lieu en 2017 à ce titre il convient d'indemniser l'agent recenseur.

Comme à chaque fois, Mr le Maire propose de rémunérer l'agent recenseur à hauteur d'un SMIC à 35 heures hebdomadaires pour un mois.

Il est également proposé de rémunérer le coordonnateur communal à hauteur de 10 heures complémentaires.

Après délibérations, ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

### **7/ Travaux**

Monsieur le Maire rappelle que la commission travaux s'est réunie, il y a quelque temps.

\* En ce qui concerne l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) les travaux seront achevés fin novembre.

\* Les travaux rue de Saint Christ sont également achevés. Le travail de Mr PICHARD est remarquable.

Une objection a été émise concernant l'emplacement de la benne à verres, les conseillers font état du fait que le choix de cet emplacement avait été délibéré lors d'une séance antérieure, cette décision est donc maintenue. Il convient toutefois de rappeler à l'employé de communal de procéder à un nettoyage régulier.

\*Concernant les travaux réalisés par l'intermédiaire de la communauté de communes, le parking de la rue de Saint Christ sera réalisé vers le 15 novembre. Par ailleurs, les travaux d'aménagement du fossé seront réalisés au plus tard au printemps prochain, le coût de ces travaux s'élève à 37 072,10 euros HT, soit 44 486,52 euros TTC. Enfin, le coût des travaux de la rue du Gastillon est estimé à 5 594,60 euros HT, soit 6 713,52 euros TTC. Il convient de voir si un aménagement est possible au bout de cette rue afin de permettre aux véhicules d'effectuer des demi-tours.

\*La réfection des trottoirs de la rue de Mesnil est en cours de chiffrage par l'entreprise PICHARD.

\* Concernant la sécurité sur la RD88 et la rue de Labarre, plusieurs possibilités sont à envisager : un rehaussement de chaussée, un panneau stop ou un îlot surélevé.

\* Il est fait mention des travaux à venir : menuiserie côté cour de l'école et la garderie, Monsieur DESSAUX a d'ailleurs été contacté. Des rideaux pour la salle des fêtes sont également prévus. Voir également s'il est possible de mettre une douche à la place de la baignoire dans le logement occupé par Mme COUTURIER.

\* NES RESEAU va chiffrer le coût du changement des compteurs rue de Mesnil (17) avant la réfection des trottoirs.

\* Concernant l'impasse de Labarre, 2 devis sont présentés, le 1<sup>er</sup> de la société EIFFAGE pour un montant de 7 359,30 euros HT, soit 8 831,16 euros TTC et un 2<sup>nd</sup> de la SCREG pour un montant de 10 290,08 euros HT et 12 348,10 euros TTC.

Après délibérations, accord est donné à la Société EIFFAGE.

\* Une demande a été adressée à la communauté des communes concernant les trottoirs de la RD1029 afin de se projeter dans les travaux à venir.

\* Concernant le chauffage de la salle des fêtes, il convient de changer le dispositif, l'entreprise BRUNO va être contactée pour établir un devis mais également Péronne Chauffage.

## **8/ Décision modificative budgétaire**

Concernant les travaux de voirie effectués dans la commune, il s'avère que leur coût total est supérieur à ce qui a été prévu au budget, il convient donc de prendre une décision modificative budgétaire. Il est proposé d'enlever 30 000 euros à l'article entretien de bâtiments publics afin de les affectés aux travaux de voirie. Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **9/ Divers**

\* Il est rappelé que la soirée beaujolais est prévue le 17 novembre prochain et que l'arbre de Noël aura lieu le 11 décembre prochain. Lors de l'assemblée générale du comité des fêtes, il a été proposé que le spectacle de l'arbre de Noël soit pris en charge par le comité des fêtes cette année. Le comité prendra donc en charge, en alternance, l'animation du repas des aînés ou le spectacle de l'arbre de Noël. Monsieur le Maire remerciement vivement le comité des fêtes.

\* Il est fait mention d'une fuite d'eau aux écoles, la réparation va être réalisée par NES RESEAU.

\* La benne à déchets vert va être installée prochainement par Mr PICHARD chez Mr NOBECOURT.

\* Concernant les décors de Noël dans le village, contact a été pris avec la SICAE, les achats représentent un coût de 3 040,00 euros HT, soit 3 648,00 euros TTC. A cela s'ajoute la pose et la dépose pour 1 780,00 euros HT, soit 2 136,00 euros TTC.

\* L'opération brioche a permis de récolter 653 euros, aux quels il convient de déduire le coût des brioches, soit 150 euros, ce qui revient à 503 euros nets,

\* Il est mentionné que le montant de la facture de gaz s'élève à 3 650 euros, ce qui représente environ 50% de ce qui était payé lorsque le chauffage était au fuel.

\*Concernant la location du logement communal situé au 3 Place de la mairie, 3 demandes ont été présentées en mairie mais une seule était complète, le choix du conseil municipal se porte sur la demande de Melle DESAIN Aude et Mr SELLIER Rudy.

La séance est levée à 21h30.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

CANTON DE PERONNE

COMMUNE DE BRIE

# Modification de la Collecte des déchets verts



L'apport volontaire tel qu'il existait est désormais **INTERDIT** sous peine d'amende fixée par arrêté

Les accès par les Rues de St Christ et du Gastillon sont proscrits



Si ces nouvelles règles ne sont pas respectées, ce service sera supprimé



## La Collecte par la Commune s'effectuera le 3<sup>ème</sup> LUNDI de chaque mois

*(hors période de congés)*

L'Employé Communal, sera le **seul habilité** à accéder au nouveau site de recyclage mis en place.

Il est vivement souhaitable que vous apportiez votre aide au chargement de vos déchets

*Des passages supplémentaires pourront être organisés à la demande.  
Pour des apports conséquents, merci de prendre contact avec la Mairie.*

### Quels sont les déchets végétaux acceptés ?



tontes  
de gazon



petits  
branchages



feuilles,  
taille de  
végétaux



plantes,  
végétaux  
flétris

*Situées à quelques kilomètres, nous vous incitons également à vous rendre aux déchèteries de Péronne (horaires au dos) . La CCHS peut aussi vous proposer pour un prix modique des composteurs*

Si je veux un composteur?  
Appelez le 03.22.84.27.51  
400L en plastique : 15 €  
1 000L en bois (1m sur 1m) : 25 €



Compostage

Péronne, rue d'Athènes

Péronne, route de Barleux



## Horaires d'ouverture de la déchetterie

Horaires d'Ouverture	
<b><u>Hiver</u></b> (du 1 <sup>er</sup> novembre au 28 février)	<b><u>Eté</u></b> (du 1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre)
Lundi 14h-17h	Lundi 14h-18h
Mardi 14h-17h	Mardi 14h-18h
Mercredi 10h-12h / 14h-17h	Mercredi 10h-12h / 14h-18h
Jeudi 14h-17h	Jeudi 14h-18h
Vendredi 14h-17h	Vendredi 14h-18h
Samedi 10h-12h / 14h-17h	Samedi 10h-12h / 14h-18h
Dimanche Fermé	Dimanche 10h-12h

# Travaux

*Travaux ;  
le 2<sup>nd</sup> semestre fut tout aussi  
agité que le 1<sup>er</sup>...*

Fin Rénovation des trottoirs  
Rue de St Christ



Rénovation des portes  
De l'Eglise

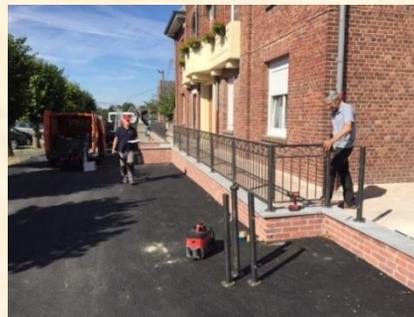


Traitement Eaux Pluviales  
Rue du Gastillon



Fin du Chantier Accessibilité

Réfections de l'Impasse de La Barre et du  
Parking Rue de St Christ  
(assurées par Eiffage via la CCHS)



**.... Et 2017 s'annonce pas mal  
également avec au programme ...**

Busage du Fossé D1029

Trottoirs Rue du Gastillon et Rue de Mesnil

1<sup>er</sup> partie Trottoirs D1029 (CCHS)

Changement compteurs 2<sup>ème</sup> vague

Mur de l'Eglise : Appel à projets (CCHS)

Système de chauffage Salle des Fêtes

Dernières Huisseries Ecoles Mairie

Nettoyage Toiture Logement communal

Signalisations Service Incendie



# Repas des aînés...

Une troisième année aussi réussie que les précédentes pour le banquet des aînés qui s'est déroulé le dimanche 9 octobre dernier; réunissant une cinquantaine de convives.



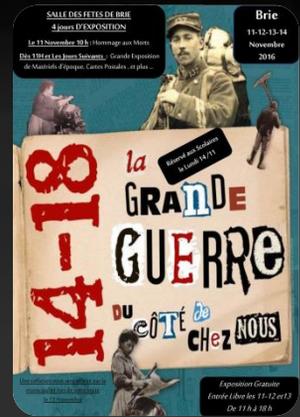
Un seul mot d'ordre pour les membres de la Commission Action Sociale la municipalité, tous deux organisateurs de ce repas: DIVERTIR !



Un repas préparé par l'entreprise Mathon Traiteur.



# 11 NOVEMBRE ...



Comme chaque année, une partie des habitants s'est rassemblée pour assister aux commémorations du 11 Novembre.



La Municipalité remercie Mr Fontaine pour son lâché de pigeons voyageurs, symbole de cette première guerre mondiale.

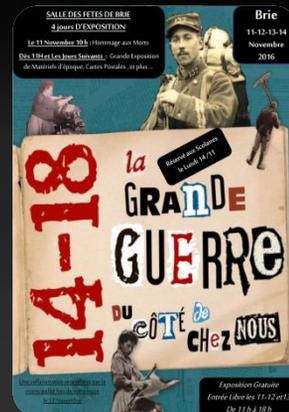


Une fois la manifestation terminée, les participants ont été invités à découvrir l'exposition autour d'un verre de l'amitié.



# 14-18... La Grande Guerre du côté de chez nous...

*Ce sont deux passionnés de la « Grande-Guerre » : Francis Hélène et Marc Rémy qui nous ont fait découvrir une exposition de matériels datant de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale.*



*Avec plus de 300 visiteurs en 4 jours, l'organisation se félicite de cette manifestation qui a eu un franc succès auprès des habitants de Brie mais aussi de nos voisins des villages environnants.*



*« On est bien accueilli à Brie »,  
« Quel beau travail ! », « C'est super pour un petit village »...*



*Voilà un condensé de phrases encourageantes que les organisateurs ont pu entendre tout au long de l'exposition.*



*Félicitations à ces deux collectionneurs pour leur très belle exposition !*



*Même les enfants du RPI (Brie, Villers-Carbonnel et Estrées-Mons) ont eu le privilège le lundi d'avoir une petite visite guidée personnalisée.*



**Les remerciements du Conseil de  
Laucourt pour qui nous avons  
 voté une aide de 500 €**

**« MERCI!**

*Votre soutien est précieux et votre aide est la bienvenue.  
Nous vous tiendrons informés des aides qui ont été obtenues et de la situation de  
notre commune.*

*Les conseillers ont été touchés et remercient vivement votre conseil municipal de  
votre don.*

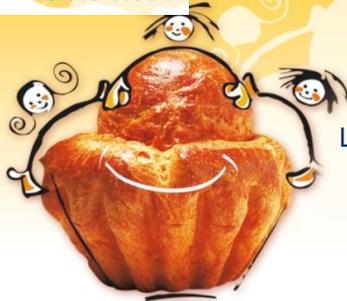
*Bonne année à votre commune!*

*Salutations*

*Le Conseil Municipal de LAUCOURT. »*



**Opération  
BRIQUES**



La collecte sur Brie  
s'est déroulée  
le 15 Octobre  
Bilan **653 €**  
**(un record !)**

Les cyclotouristes ont fait leur traditionnelle étape dans notre village dans le cadre du Téléthon. Café, brioches, chocolat chaud les attendaient dans la bonne humeur. Merci à ces bénévoles et aux généreux donateurs.



# LE BEAUJOLAIS NOUVEAU EST ARRIVÉ !!!

*À l'occasion de la sortie du beaujolais nouveau le jeudi 17 novembre dernier, le comité des fêtes de Brie a organisé comme chaque année la soirée dédiée à son arrivée.*



*Ce ne sont pas moins de 120 convives qui se sont déplacés pour participer à cette superbe soirée.*



*Animation garantie avec Madeleine et Maurice*



*C'est sous les rires et les applaudissements que la soirée s'est achevée... Rendez-vous l'année prochaine !!!*

# Noël féérique à Brie...



UN arbre de  
NOËL, UNE  
NOUVELLE  
FOIS RÉUSSI  
POUR cette  
ÉDITION 2016.

UN Spectacle offert par le Comité des Fêtes.  
La Municipalité s'est chargée d'appeler le Père Noël



Les enfants ont été gâtés avec la  
venue du Père Noël et sa hotte pleine  
de cadeaux.



Bravo au « Duo de Magie » où certains  
chanceux ont pu participer à la mise en  
scène

# La magie de Noël s'invite à la cantine...



Un repas placé sous le signe de la magie de Noël a vu 73 enfants, tous regroupés dans le RPI (Brie/Villers-Carbonnel/Estrées-Mons) profiter du repas de Noël concocté par la cantine Interesto.

Un grand bravo à nos quatre Atsems et aux accompagnateurs bénévoles Bernadette, Brigitte, Elise, Sylvie et Claude .



## Du côté des illuminations...



Comme vous aurez pu le remarqué ,depuis début décembre , notre village s'est mis aux couleurs de Noël et cela pour la deuxième année consécutive.



# Réveillon de la Saint-Sylvestre !



*C'est dans une ambiance festive que le Comité des Fêtes de Brie a conclu avec brio l'année 2016 lors de son traditionnel Réveillon de la Saint-Sylvestre.*

*Un évènement très prisé, parfaitement réussi, avec la présence de 120 convives à ce repas pour fêter le changement d'année.*



*Un repas de réveillon digne de ce nom préparé par un chef... avec apéritif, entrée froide, entrée chaude, granité, plat principal, fromage et dessert...*





## Principaux changements au 1<sup>er</sup> janvier 2017

<p><b>Smic et congés</b> </p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Horaire : 9,76 € bruts</li> <li>• Mensuel : 1 480,27 €</li> </ul> <p></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Congé sans solde autorisé pendant 3 mois pour aider un proche malade, âgé ou handicapé</li> </ul>	<p><b>Consommation</b> </p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sacs plastiques bannis des rayons fruits et légumes</li> <li>• Au-delà d'un certain seuil, mention obligatoire de l'origine des produits dans les plats cuisinés </li> <li>• Pesticides, fongicides et insecticides interdits en vente libre </li> </ul> <p><b>Auto-moto</b> </p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonus de 1 000 € pour l'achat d'un deux ou trois roues électrique</li> <li>• Vitres avant surteintées interdites sauf exceptions </li> </ul>	<p><b>Tabac</b> </p> <p>Généralisation des paquets de cigarettes neutres, sans logo</p> <p><b>Timbre</b> </p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre prioritaire 0,85 € +6,3 %</li> <li>• Lettre verte 0,73 € +4,3 %</li> </ul> <p><b>Carburants</b> </p> <p>Taxes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gazole +1 ct/l</li> <li>• Essence -1 ct/l</li> </ul> <p><b>Assurances</b></p> <p>La taxe pour indemniser les victimes du terrorisme passera à 5,90 € contre 4,30 €</p>
---	---	--

Source : ministères du Travail et des Finances © AFP

## ETAT CIVIL



### Décès

Monsieur Capart Jacques  
 Monsieur Verdy Jacques  
 Monsieur Christien François  
 Monsieur Naillon Gabriel



### Félicitations

Elena SELLIER, Née le 19 Avril 2016  
 Stella JARDIN, Née le 14 Juillet 2016  
 Bastian RUEILLE, Né le 14 Décembre 2016



Mr Dupré Cyril  
 et Mlle Jardin Catia  
 le 13 Aout 2016

**Vous venez de vous installer à Brie**  
**Faites-vous connaître auprès de**  
**Dorothee au secrétariat de la**  
**Mairie(ou via**  
**« mairie.brie@laposte.net »)**  
**Permanences :**  
**Le Lundi de 11h00 à 12h15**  
**Le Jeudi de 17h00 à 18h30**



**Sortie au Salon de l'agriculture :  
Dimanche 26 Février 2017**



**Soirée du Comité des Fêtes :  
Samedi 4 Mars 2017**

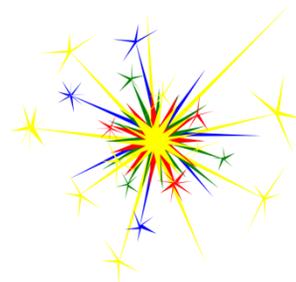


**1<sup>er</sup> Mai – 8 Mai**

**Rèderie avec de nombreuses nouveautés**

**Commémorations**

**Fête du village**



**Journée Pêche**

**Le 3 ou 4 Juin**



**Présidentielles 2017 :**

**1<sup>er</sup> tour le 23 Avril,**

**2<sup>ème</sup> tour le 7 Mai**

**Elections**



**Législatives 2017 :**

**1<sup>er</sup> tour le 11 Juin**

**2<sup>ème</sup> tour le 18 Juin**



# Brie et ses étangs sous un autre angle...



De superbes photos à travers lesquelles nous pouvons admirer notre village et ses étangs sous une autre forme.



Vous aussi, envoyez-nous vos plus beaux clichés de Brie par courriel à **[mairie.brie@laposte.net](mailto:mairie.brie@laposte.net)** ; elles seront peut-être publiées dans la prochaine édition du flash info.



Photos des étangs de Brie prises début janvier par Bernadette Dargent **et un grand merci à Tristan pour ses contributions et son aide précieuse à l'élaboration de ce Flash Infos 2017.**

